



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Location du bâtiment de l'ancien commissariat

DEL-2016-136

Numéro de la délibération : 2016/136

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, autres actes de gestion du domaine privé

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 05/12/2016

Date de convocation du conseil : 29/11/2016

Date d'affichage de la convocation : 29/11/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Laurent BAIRIOT, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Philippe AMOURETTE par M. Yann LORCY, M. Christophe BELLER par Mme Laurence KERSUZAN, M. Jacques PÉRAN par Mme Stéphanie GUEGAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT.

Était absente : Mme Véronique LE BOURJOIS.

Location du bâtiment de l'ancien commissariat

Rapport de Madame LA MAIRE

Le conseil municipal du 1er décembre 2014 a consenti à Madame Géraldine GISSOIT la location du bâtiment de l'ancien commissariat, situé 2 rue François Mitterrand et cadastré section BD n°86, afin d'y ouvrir une école privée de coiffure, d'esthétique et de couture à partir de septembre 2015.

Cette location a été conclue pour une durée maximum de 3 ans et sur la base d'un loyer mensuel de 2 500 €.

Comme en fait état le rapport de la commission « aménagement urbain, travaux, voirie » du 16 novembre dernier, suite à la découverte de mэрule, un diagnostic de la structure bois a été réalisé par le bureau d'étude QSB. Il révèle d'important désordres structurels, au niveau des planchers des étages et de la charpente.

Une première estimation des travaux correspondants a été chiffrée à plus de 200 000 €.

Ceci implique des décisions quant aux modalités d'occupation du bâtiment mais aussi quant à ses perspectives d'évolution.

Dans un premier temps, le recouvrement du loyer peut être suspendu à compter de ce mois de décembre et jusqu'à nouvelle délibération prise en la matière.

Nous vous proposons :

- D'accepter la suspension du recouvrement du loyer à compter du mois de décembre 2016

La délibération est adoptée par 26 voix pour et 6 abstentions.

Ont voté pour : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT.

Se sont abstenus : M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence LORANS, M. Christophe MARCHAND, M. Eric SEGUET.

Fait à Pontivy, le 6 décembre 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**